

## TARIF DES LOCATIONS 2023

**Une location devient effective à partir du moment où la caution a été versée (en chèque à l'ordre du trésor public) auprès de l'agent municipal responsable des locations.**

**ARRHES :** Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.

**ANNULATION :** L'annulation d'une réservation peut avoir lieu au plus tard 1 mois avant la date prévue. A défaut, les arrhes seront conservés, sauf en cas de force majeure (Décès,...).

**CAUTIONS :** Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas eu dégâts et si les locaux sont rendus propres après usage – voir art. 11 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques seront perçus par la commune.

**ESTRADE :** Elle est louée au tarif de **80 € par location de salle**, montage et démontage par les employés communaux inclus.

### 1° - Salle de sports seule :

**La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est disponible.**

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bals d'associations reconnues...

	Personnes habitant la commune ou non	Arrhes perçues à la réservation	Caution dégradation	Caution propreté
1/2 journée	325 €	105 €	155 €	120 €
1 journée	635 €	200 €	155 €	120 €
Vin d'honneur	225 €	95 €	155 €	120 €
Espace Danse	70 €	-	155 €	120 €

**ESPACE DANSE :** Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

### 2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
2 jours de suite	315 €	95 €	510 €	150 €
3 jours de suite	370 €	160 €	600 €	275 €
Couverts	1 €	-	1 €	-
Réunion (1h)	20 €	-	40 €	-

Caution dégradation = 155 € - Caution Propreté = 130 €

### 3° - Salle de sports et salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	760 €	330 €	900 €	275 €
2 jours de suite	1010 €	350 €	1330 €	550 €
Couverts	1 €	-	1 €	-

Caution dégradation = 310 € - Caution Propreté = 250 €

**Possibilité forfait ménage : 80 €** (Voir Règlement, Article 9)

**Possibilité forfait Chauffage Salle de sport : 50 €** ( Du 1<sup>er</sup>/12 au 01<sup>er</sup>/04, Température non garantie )